

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2804

présenté par

Mme Brocard

à l'amendement n° 2599 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 15 TER**

À l'alinéa 8, après le mot :

« modestes »,

insérer les mots :

« , les personnes âgées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas socialement soutenable d'obliger une personne âgée vivant en périphérie, même disposant de revenus lui permettant de vivre dignement, d'investir dans une nouvelle voiture, de contracter un crédit qu'on ne lui accordera pas forcément, pour qu'elle soit en mesure d'aller déjeuner le dimanche chez ses enfants à Lyon, d'aller au théâtre ou au cinéma, même si elle désire effectuer cela plus d'une fois par semaine.

De plus, les dérogations "petit rouleur", généralement d'accès 100% numérique peuvent être d'une grande difficulté d'accès pour les personnes âgées.

Prenons soin de nos aînés, ne leur compliquons pas la vie !